

VARIÉTÉS

BORDELOISES

OU

ESSAI
HISTORIQUE ET CRITIQUE

SUR

LA TOPOGRAPHIE ANCIENNE ET MODERNE
DU DIOCÈSE DE BORDEAUX

PAR

L'ABBÉ BAUREIN

NOUVELLE ÉDITION

AVEC UNE PRÉFACE

PAR M. GEORGES MÉRAN, Avocat

ET UNE TABLE ALPHABÉTIQUE ET DÉTAILLÉE

PAR M. LE MARQUIS DE CASTELNAU D'ESSENAULT

TOME I

BORDEAUX

FERET ET FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS
15, COURS DE L'INTENDANCE, 15

1876

ARTICLE XXXVI.

NOTRE-DAME DE BENON.

CETTE Paroisse, située dans le *Médoc* et dans le district de *l'Archiprêtré de Moulis*, est presque entourée par les territoires des Paroisses de *Listrac* et de *Saint-Laurent* ; en effet, cette dernière la borne en partie vers le levant et couchant, et en entier vers le nord ; elle est limitée par celle de *Listrac* vers le levant en partie, et en entier vers le midi; ensorte que ce n'est que par une de ses extrémités vers le couchant qu'elle confronte à celle de *Carcans*.

L'Eglise de Benon a quatre-vingts pieds en longueur sur vingt en largeur. Elle paroît être très-ancienne ; sa principale porte, qui est vers le couchant, est chargée d'ornemens d'architecture gothique. Cette Eglise est belle, construite en pierres de taille et très-bien voûtée. On est surpris de retrouver une aussi belle Eglise dans un lieu pour ainsi dire épave, et qui est à présent d'un revenu très-modique. C'est ce qui fait soupçonner que cette Paroisse pouvoit avoir eu autrefois un territoire beaucoup plus étendu, et il ne manque point d'admicules qui viennent à l'appui de ce soupçon.

En effet, il y a plusieurs quartiers de la Paroisse de *Saint-Laurent*, qui sont à plus d'une lieue de distance de l'Eglise, et qui néanmoins sont voisins de celle de *Benon*; d'ailleurs le *Commandeur du Temple de Bordeaux*, Curé primitif et gros Décimateur de la *Paroisse de Benon*, jouit encore à présent de diverses portions de dîme sur plusieurs champs de ces quartiers. Sans prétendre discuter ici les droits de qui que ce soit, et en s'en tenant à ce qui est purement historique, on croit pouvoir avancer que *Benon* étoit anciennement un lieu plus considérable qu'il n'est à présent. Au moins est-il certain qu'il doit y avoir eu quelque forge ou manufacture en fer; indépendamment que, suivant des titres de la fin du quinzième siècle, il y avoit dans cette Paroisse des lieux appelés à *la Ferrayre*, *au Ferryau*, *au Fourneau*, on y voit en certains endroits une grande quantité de machefer, parmi lequel on retrouve des morceaux de mine de fer qui paroît assez abondante. Benon paroît avoir été d'autant plus propre pour l'établissement d'une forge, qu'il est traversé du couchant au levant par un ruisseau qui conduit les eaux de la lande au lieu de Saussac dans la Paroisse de *Saint-Laurent*. Ce ruisseau, appelé du *Meyrin*, prend sa source et sa dénomination d'une fontaine de même nom, située dans la Paroisse de Benon, auprès d'un lieu appelé à *Saint-Queyran*. Il y a d'ailleurs d'autres eaux qui aboutissent à ce ruisseau. Il s'y en rend une certaine quantité qui vient des environs d'un Village appelé du *Bernada*, situé dans la Paroisse de *Saint-Laurent*; un ruisseau venant du Village de *Berron*, Paroisse de *Carcans*, se décharge dans celui du *Meyrin*.

Indépendamment de l'Eglise Paroissiale dont on vient de parler, il y a une Chapelle placée immédiatement au nord de cette première, et dont un des murs est lié avec celui de l'Eglise, sans néanmoins que l'une et l'autre fassent ensemble un seul et même édifice. Cette Chapelle, qui est voûtée, a son entrée particulière, un clocher distinct de celui de la grande Eglise ; à la vérité, il y a une communication de l'une à l'autre, mais ce n'est que par une porte qui paroît avoir été faite après coup.

Il y a dans cette Chapelle une ancienne fondation de quatre Messes, que les Religieux Trinitaires de la maison de *Saint-Laurent* sont obligés d'acquitter tous les ans ; une, le jour de la fête de l'Annonciation; la seconde, la troisième fête de Pâques ; la troisième, le jour de la fête de *Saint Jean-Baptiste* ; et la quatrième, le jour de la fête de *Sainte Catherine*. C'est sous l'invocation de cette Sainte que cette Chapelle est érigée ; elle paroît être très-ancienne et construite dans le même goût et dans le même temps que l'Eglise Paroissiale. Elle n'est plus maintenant d'aucune utilité, attendu que cette dernière est plus que suffisante, non seulement pour les Paroissiens de Benon, mais encore pour ceux de *Saint-Laurent*, qui habitent les Villages voisins, et qui

fréquentent plus cette Eglise, à cause de sa proximité, que celle de leur Paroisse. On ne peut se le dissimuler, deux Eglises construites en pierre de taille dans un lieu isolé, et pour ainsi dire abandonné, annoncent certainement qu'il n'en a point été ainsi dans tous les temps. Benon doit avoir été dans le principe un lieu considérable et peuplé, mais qui a souffert quelque dévastation dont il n'a pu se relever.

On remarque dans le mur septentrional de l'Eglise, et dans sa partie extérieure, trois arceaux qui y ont été pratiqués, et qui sont de la hauteur de trois à quatre pieds sur cinq à six pieds de longueur dans le bas. Il y en avoit un dans l'intérieur du mur méridional de cette Eglise ; on en voit également un autre dans le mur vers le couchant de la Chapelle de Sainte-Catherine. Il y a lieu de présumer qu'ils ont été pratiqués pour y placer des tombeaux. C'étoit en effet un ancien usage, et on en voit la preuve dans les Eglises qui ont appartenu aux Moines, ainsi que dans leurs Cloîtres, où il existe encore à présent des tombeaux sous des arceaux pratiqués dans l'épaisseur des murs.

Indépendamment de cette Eglise et de cette Chapelle, il y avoit encore dans Benon un Hôpital, dont l'ancien local, qui en a retenu le nom, est situé auprès et au couchant de cette même Chapelle. Il y avoit aussi un château placé aux environs de cet Hôpital, et dont il ne subsiste plus aucun vestige. On ignorerait même qu'il eût existé, s'il n'en étoit fait mention dans les anciens titres. L'Eglise de Benon appartient à l'Ordre de Malthe, comme une dépendance de la Commanderie du Temple de Bordeaux. Le Commandeur est Curé primitif et gros Décimatur de la Paroisse; il a même le patronage de la Cure de Benon, qui est régulière, et qui est desservie par un Curé Vicaire perpétuel.

Benon étoit même anciennement le chef-lieu d'une Commanderie particulière, de laquelle dépendoient les Membres de Marsillan, d'Artigues, de Mignot, de l'Hôpital de Saint-Germain d'Esteuil, qui, dans le Département imprimé des Paroisses de l'Election de Bordeaux, sont portés comme dépendans de la *Jurisdiction de Benon et des Terres du Commdeur de Rhodcs*.

On a déjà dit que l'Eglise de Benon est dédiée sous l'invocation de Notre-Dame ; il faut ajouter qu'on célèbre la fête de cette Sainte Patrone le jour de l'Annonciation, et que, quoique ce soit une fête généralement observée dans toutes les Paroisses, cela n'empêche point que, suivant un usage très-ancien, il n'y ait ce jour-là un grand concours de monde à Benon, qui s'y rend de trois à quatre lieues à la ronde; ce qui annonce combien l'Eglise de Notre-Dame de Benon étoit anciennement révéérée.

Les Villages de la Paroisse de Benon sont : le Bourg..... Sénajou, dont une partie est dans Saint-Laurent..... la Bory..... Pudeaux et Dévidas. Ces deux derniers sont à la distance de l'Eglise d'environ trois quarts de lieue. La Paroisse a quatre lieues de circuit, mais il y a beaucoup plus de fonds en friche et en lande qu'en culture. Néanmoins les habitans, au nombre de quarante-neuf familles, n'ont d'autre occupation que celle de cultiver la terre. Les fonds n'y sont que de purs sables; il y croit pourtant des seigles, qui sont estimés dans le pays, mais dont la quantité n'est pas considérable, attendu qu'une grande partie du terrain en culture est semé en pins ou couvert de bois taillis.

Il y a lieu de penser qu'anciennement les fonds y étoient meilleurs qu'ils ne le sont à présent, sur-tout aux environs de l'Eglise, et dans la partie méridionale du Bourg. On y voit encore les bases de trois anciennes dunes de sable, qui ont conservé jusqu'à dix, douze et vingt pieds de hauteur, sur soixante, cent et deux cens pas de circonférence. Ces dunes, qui étoient semblables à celles qui sont sur nos côtes, ont été depuis long-temps entamées par les vents, ensorte que tous les environs sont couverts de sables à la hauteur d'un, de deux et jusqu'à cinq pieds, au-dessous desquels on trouve une terre noire, et en certains endroits de l'argile et de la terre grasse. La surface de cet ancien terrain a donc été changée, et c'est ce qui l'a rendu en quelque sorte stérile.

Un cas pareil est arrivé en divers lieux du Médoc et des landes, où il existe encore des dunes que la mer a laissées en se retirant, et que les vents ont à la vérité entamées, mais qu'ils n'ont pas applanies. De ce nombre sont certaines dunes placées dans la Seigneurie et Jurisdiction de

Belfort, Paroisse de Saint-Médard en Jales, connues dans l'endroit sous la dénomination de Poujaux Bourreux. Les sables que les vents en ont détachés, et qu'ils en détachent habituellement, non seulement préjudicient aux moulins établis sur la Jale, entr'autres, à celui de la poudre, mais encore ils ont couvert la surface d'une certaine étendue de terrain qu'ils ont rendu infécond et même presque incapable de culture.

On soupçonne que ces especes de montagnes de sable, qui ont existé autrefois près le Bourg de Benon, peuvent avoir occasionné la dénomination de ce lieu. On peut avancer en général que les anciennes dénominations des lieux, qui pour la plupart nous paroissent barbares, avoient dans le principe des significations qui ont disparu avec l'ancien langage qu'on parloit pour lors dans les Gaules ; car il ne faut pas s'imaginer que les anciens aient été assez dépourvus de bon sens pour avoir donné aux différens lieux des dénominations forgées à plaisir; ils étoient déterminés dans le choix de ces dénominations par la nature, les bonnes ou mauvaises qualités, la culture et les différentes situations des terroirs, par les différences qui existoient entre ceux-ci et par plusieurs autres circonstances qui pouvoient les rendre remarquables.

On ne peut disconvenir qu'ils ne sussent faire la différence d'un endroit bas d'avec un lieu élevé, d'un pays de graves ou pierreux, d'avec une palu ou marais, d'une montagne d'avec une vallée, et qu'ils n'eussent des mots pour exprimer ces différences. Or ce sont ces mots dont la signification est ignorée, qui ont servi et qui servent encore de dénomination à quantité de lieux.

Le mot *ben*, par exemple, qui se retrouve ; dans celui de *Benon*, étoit employé dans la langue Celtique pour signifier *une hauteur, une colline, une élévation*. On peut consulter à cet égard le *Dictionnaire* de M. Bullet sur cette même langue. Le mot *on*, qui termine celui de *Benon*, est souvent, selon ce même Auteur, une terminaison indifférente. Il n'y auroit donc dans le mot *Benon* que celui de *ben*, qui seroit significatif, et dont les anciens se sont servis pour exprimer une hauteur quelconque. Les élévations qui se trouvoient dans Benon, et qui étoient d'autant plus remarquables qu'elles étoient isolées et au milieu d'un pays plat, firent sans doute sensation sur les esprits et lui attirerent une dénomination particulière. Ces élévations ont disparu dans la suite, et les sables dont elles étoient formées ont été dispersés par la violence des vents; mais la dénomination qu'elles avoient occasionnée a subsisté malgré le changement survenu dans l'ancien état des lieux.

Quoiqu'on ne donne pas cette étymologie, à beaucoup près, pour certaine, il n'est pas hors de propos d'essayer de découvrir, lorsque l'occasion s'en présente, ce qui peut avoir occasionné les dénominations des lieux, qui, pour l'ordinaire, sont d'autant plus anciennes, qu'elles nous paroissent plus barbares. Les savans Ouvrages qui ont paru depuis quelque temps sur l'ancien langage Celtique peuvent faciliter ces sortes de découvertes, sur-tout lorsqu'on joint à la lecture de ces Ouvrages une connoissance exacte de l'état ancien et actuel des lieux.

Benon est à la distance d'une lieue de Saint-Laurent, de deux de Castelnau et des ports de Lamarque et de Cussac, où l'on embarque les denrées, de quatre lieues de Lesparre et de sept de Bordeaux. On y fait parvenir les lettres, en les adressant au Bureau de Saint-Laurent en Médoc par la grande Poste.

Les quartiers de Pudos et de Devidas, qui étoient originairement de la Paroisse de Listrac, dépendent de la Jurisdiction de Castelnau. On a déjà vu, par l'extrait du Département des Paroisses de l'Election de Bordeaux, que Benon étoit regardé comme une Jurisdiction appartenant au Commandeur de Rhodes, représenté aujourd'hui par le Commandeur du Temple de Bordeaux, qui est d'ailleurs Seigneur foncier et direct de la majeure partie des fonds de la Paroisse.

Il est fait mention de Benon dans les rôles Gascons (t. I, p. 9) ; mais c'est une erreur qu'on croit devoir relever. On a lu *Bingonium*, au lieu de *Ligonium*, qui est certainement dans l'original. Cette première erreur a conduit à une seconde, qui a été de traduire le mot prétendu *Bigonium* par celui de *Benon*. Le lieu dont il est question dans ce rôle est *Langon*, où se perçoit un péage qui étoit pour lors contesté entre Jean de Greyli et Amanicu de Lamote, qui étoit

Seigneur de Roquetaillade ; pour s'en convaincre, on peut consulter les pages 13 et 19 de ces mêmes rôles.

Il existe dans la Paroisse de Benon un lieu appelé Saint-Queyran, qui est désert et en lande, et qui néanmoins, suivant une ancienne tradition, encore subsistante dans cette Paroisse, étoit si peuplé, qu'il cri sortit, à ce qu'on prétend, trente épouses dans un seul jour. On y remarque des petits monticules ou élévations qui ont été formées par la chute de diverses maisons qui y existoient; on y voit des morceaux de briques ou de tuiles, on y a même trouvé des puits, ce qui prouve incontestablement que ce lieu a été anciennement habité. Il est certain que la contrée du Médoc a éprouvé diverses dévastations, et en particulier celle qui fut occasionnée par la descente qu'y fit Talbot, Général Anglois; elle fut si considérable, que la mémoire en subsiste encore; elle est d'ailleurs si gravée dans l'esprit des Médocains, qu'il n'y a point d'ancienne famille qui ne l'ait apprise de ses ancêtres, et qui n'en transmette le souvenir à ses descendans.

Il faut pourtant convenir que cette dévastation fut plutôt occasionnée que causée par la descente que fit Talbot dans le Médoc, et que ce furent les troupes Françaises, et non celles d'Angleterre, qui ravagerent cette contrée ; il n'est pas difficile de faire disparaître le préjugé qui regne à cet égard.

Tous les Auteurs conviennent qu'il ne s'écoula qu'un très-petit intervalle entre le départ de Talbot d'Angleterre, et son arrivée devant Bordeaux. Si on s'en rapporte à Rapin de Thoyras (t. VI, p. 337), il mit à la voile le 18 Octobre et le 21 il vint débarquer tout proche de cette Ville, avec une troupe composée de sept cens hommes seulement. On comprend aisément que son but n'étoit pas de ravager le Médoc, dont une partie considérable dépendoit du Seigneur de Lesparre, à la sollicitation duquel Talbot fut envoyé dans cette Province, et qui, selon les apparences, revint d'Angleterre dans la compagnie de ce Général. Le but que dut se proposer celui-ci étoit de s'emparer sans retardement de Bordeaux, dont la prise, qui, suivant Delurbe, arriva le 23 Octobre, le rendoit maître du pays, ou au moins le mettoit à portée de le conquérir plus aisément.

Le court espace qui s'écoula entre son départ d'Angleterre et son arrivée à Bordeaux, le peu de troupes qu'il avoit avec lui, et les ménagemens qu'il dut avoir, soit pour le Seigneur de Lesparre, soit pour celui de Castelnau et de Blanquefort, qui étoient pour lors portés d'inclination pour la Couronne d'Angleterre, et qui étoient les principaux Seigneurs du Médoc, ne lui permirent point de ravager cette contrée. Elle le fut néanmoins, puisque le souvenir de cette dévastation subsiste encore dans ce pays; mais ce fut par les troupes françaises, dont les chefs, indignés de la trahison tramée et exécutée par le Seigneur de Lesparre, n'épargnerent ni sa Seigneurie, ni ses vassaux, non plus que ceux des autres Seigneurs du Médoc. Ce n'est pas par conjecture qu'on avance ce fait, en voici les preuves tirées d'un Erivain du temps, Jean Chartier, qui a composé *l'Histoire de Charles VII.*

« En ce même temps et cette saison, dit cet Auteur (p. 266 » et suiv.), étoit Lieutenant du Roi audit pays de Guienne et de Bordclois le Comte de Clermont, lequel *tenoit son armée delà la riviere de Garonne, ès pays de Médoc*; et étoient en sa compagnie le Comte de Foix, le Sire d'Albret, le Sire d'Orval son fils, etc..... lesquels se gouvernerent en telle maniere, que par les courses qu'ils firent sur le pays, en prenant prisonniers, dissipans et gastans les provisions et subsistances des Anglois, tant vins, foins, avoines, bleds, que autres vivres et fournitures, oncques les Anglois de Bordeaux qui y étoient bien huit mille combattans, n'en oserent jamais sortir, ni rien entreprendre sur eux, pour leur empêcher ce dégât, ni ne pratiquerent et entreprirent aucune chose sur eux, en maniere qu'ils s'osassent trouver et les rencontrer sur les champs. »

« Le 14 Juillet (1453), dit encore cet Auteur, les Comtes de Clermont, de Foix et le Sire d'Albret mirent le siege devant Castelnau de Médoc, et furent devant par l'espace de quinze jours, qui se rendit puis allerent mettre le siege devant Blanquefort. » Il n'est pas nécessaire d'observer combien ces sieges donnerent lieu à de nouvelles dévastations, il suffit d'avoir prouvé qu'elles ne peuvent être attribuées qu'au séjour des troupes Françaises dans le Médoc, quoique d'ailleurs elles aient été occasionnées par la descente du Général Talbot dans cette contrée.